**Pauvreté et minima sociaux**

On va parler de satisfaction des besoins sociaux (va moins tourner autour de la couverture des risques).

Pauvreté et exclusion font partie du champ de la protection sociale mais les dépenses et prestations associées sont relativement faibles aux autres (environ 1,5% des dépenses de protection sociale en 2008, contrairement au 45,8% des retraites). Risque lié au risque chômage mais reste différent (tous les pauvres ne sont pas chômeurs et tous les chômeurs ne sont pas pauvres).

Définition de la pauvreté : d’après la CEE, en 1984, des personnes vivent dans une situation de pauvreté si leurs revenus et ressources (matérielles, culturelles et sociales), sont a ce point insuffisantes qu’elles les empêchent d’avoir des conditions de vie considérées comme acceptables dans le pays ou elles vivent.

2rmqs : la pauvreté dans cette définition est un phénomène multidimensionnel (matériel, culturel et social). Donc ne se réduit pas à la dimension monétaire. Renvoi plus largement aux conditions de vie. C’et aussi un phénomène relatif, pq dépend de la société dans laquelle on vit.

**SECTION 1 : APPREHENDER LA PAUVRETE :**

1. **Définitions et mesures :**
2. **La pauvreté monétaire :**

En éco, on appréhende plus facilement la pauvreté en termes de revenus.

Va faire appel à la notion de *niveau de vie*.

* L’unité d’analyse est le ménage (=ensemble des personnes vivant sous le même toit). On va analyser les conditions de vie. On va voir si elles sont acceptables. Une personne va être définie comme pauvre si elle appartient à un ménage pauvre.
* Les ressources monétaires du ménage renvoient au revenu disponible brut. Est constitué des revenus du travail (salaires ou équivalent), les revenus du patrimoine (=de la propriété) => attention, différent du patrimoine => correspond aux loyers des locations par ex., et les prestations sociales, déduits des impôts directs (sur le revenu, taxe d’habitation, CSG et CRDS).
* Le niveau de vie va tenir compte de la composition du ménage. On va diviser le revenu dispo brut par le nb d’unités de consommation (1 adulte = 1UC, 2eme adulte et enfants de plus de 14 ans = 0,5 ; enfant de moins de 14 ans = 0,3)

On va aussi avoir une différence entre Pauvreté absolue et pauvreté relative :

*La pauvreté absolue* : on va déterminer un seuil de conso minimale. En dessous de ce seuil, on la considérera comme pauvre car privée de cette consommation minimale. Renvoie à des normes de consommation (en fonction d’un panier de biens de base, renvoyant aux biens nutritionnels minimaux nécessaires, dont on transpose la valeur monétaire) en dessous desquelles on ne peut pas vivre décemment. On va comparer ces normes au coefficient budgétaire (part des biens alimentaires dans les dépenses du ménage), pour obtenir le seuil de pauvreté absolue. Point de vue anglo-saxon.

*La pauvreté relative* : dans les pays UE. On essaye d’évaluer la part de la population qui est a l’écart de la croissance. Pour ce faire, il faut tenir compte des niveaux de vie de la population dans son ensemble. Le seuil va se définir par rapport au niveau de vie médian (et non pas moyen). Norme UE = 60% du niveau de vie médian. On est pauvre si on appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian. En 2008, en France, 949€. Taux de pauvreté : 13% de la popu (7% avec le calcul des anciennes normes ou le seuil est à 50%). Correspond a environ 8millions de personnes.

On va enfin mesurer l’intensité de la pauvreté.

Intensité de la pauvreté : Ecart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Dernières observations, les personnes pauvres sont de + en + pauvres. Leur niveau de vie augmente moins vite que le niveau de vie médian de l’ensemble de la pauvreté. Donc la pauvreté s’intensifie.

1. **De la pauvreté objective à la pauvreté subjective.**

On va approcher cette analyse par les conditions de vie.

Pauvreté subjective = ressenti des individus.

La pauvreté en conditions de vie va se concentrer sur les difficultés matérielles. On va se référer à l’enquête de l’INSEE «  condition de vie des ménages » comportant 4 rubriques : contraintes budgétaires, retards de paiement, restrictions de conso et difficultés de logement.

Si un ménage cumule au moins 8 difficultés sur les 27 des 4 rubriques, on va considérer qu’il est pauvre en conditions de vie.

Mesure plus subjective qu’en matière de pauvreté monétaire.

Ensuite cette enquête pose des questions sur les ressentis des ménages quant a leur situation. = encore plus subjectif.

On obtient à peu près le même taux de pauvreté selon les 2 types de calcul, mais ne correspond pas au même type de personnes.

**SECTION 2 : LA PAUVRETE ET SES DETERMINANTS.**

On va étudier la pauvreté en décomposant la population selon différentes caractéristique.

1. **Caractéristique et tendances**
2. **L’évolution globale du taux de pauvreté**

Depuis le début des 70’s, la pauvreté que ce soit au seuil de 60% du niveau de vie médian (mais également au seuil de 50%) à fortement baisser.

En 1970, au seuil de 60% on avait 18% de la population qui était pauvre.

En 1970 à aujourd’hui, le taux de pauvreté à baisser de presque 4 points de pourcentage.

Cette baisse n’est pas tout à fait uniforme. Il y a eu une forte baisse durant les années 70 et même jusqu’au milieu des années 80 et depuis lors, le taux a continué de baisser mais moins fortement. On a même une légère remonté au début des années 90. Depuis 2004, la tendance est plutôt à la stagnation.

Il est important en parlant de cette diminution de parles des prestations sociales, à savoir que sans les prestations sociales, on aurait eu une diminution mais surement pas aussi importante.

1. **Le rôle des prestations sociales**

Il y a une partie de la population non prise en compte dans ces chiffres : notamment les sans domicile fixe ou les populations en retraite, en prison etc.

L’écart ente le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des pauvres tourne autour de 18%

.

1. **Les facteurs de pauvreté**

Ils évoluent au cours du temps. Dans les années 70’s, le taux de pauvreté était autour de 28%, mais par la suite, les retraités ont vu leur taux de pauvreté chuter. C’est à partir de la seconde moitié des 90’s que le taux de pauvreté des retraité passe en dessous de celui des salariés. Le taux de pauvreté des plus de 65 ans en 2005 est de 9,1% aujourd’hui il est de 10.5% il y a donc un inversement de la tendance pour les retraités.

La structure par âge change également.

Aujourd’hui beaucoup de pauvre sont jeunes.

Les principaux facteurs de pauvreté sont :

- le chômage

- les ruptures familiales.

Le divorce peut faire basculer dans la pauvreté le ménage qui divorce. Les familles monoparentales sont très touchées par la pauvreté. En 2007, le taux de pauvreté parmi les femmes seules avec enfants, le taux de pauvreté est de 65% chez les femmes inactives et 25% chez les femmes actives

1. **Pauvreté et activité**
2. **Pauvreté et chômage**

Le lien entre pauvreté et chômage est relativement fort. Les ménages qui comporte un chômeur on un risque multiplier par 3.5 d’être pauvre par rapport aux ménages ne comportant pas de chômeurs.

Dans le rapport de l’observatoire de 2001/2002 : 80% des ménages comportant un chômeur sont au dessus du seuil de pauvreté. Et moins de la moitié des personnes pauvre sont chômeurs.

1. **Les travailleurs pauvres**

Un travailleur pauvre est un travailleur qui vit dans un ménage pauvre.

2003 : 1.5 million

2007 : 1.9 million

Qu’est ce qu’un travailleur ?

Définition française (INSEE) : personne qui c’est déclarée active et ce au moins 6 mois dans l’année et dont au moins 1 mois en emploi. => Les chômeurs de longue durée ne sont donc pas considérés comme des travailleurs.

Il y a une augmentation du temps partiel = facteur explicatif de l’augmentation des travailleurs pauvres. Le second facteur, c’est la précarité (notamment l’alternance entre emploi et chômage).

Il y a plus de 50% des travailleurs pauvres qui sont des personnes en emploi à temps plein et durable.

Donc l’emploi ne suffit pas pour ne pas être pauvre. Il faut également prendre en compte la configuration familiale.

Une bonne partie d’entre eux sont des indépendants : 20% environ (il y a beaucoup d’agriculteur).

* *Les enfants pauvres*.

Depuis une décennie, notamment aux USA ou au royaume uni, on s’intéresse aux enfants pauvres.

Les enfants : 16 ans ou moins. Le taux de pauvreté est supérieur au taux de pauvreté de l’ensemble de la population.

C’est une population pas responsable de leur situation de pauvreté. Alors que pour les adultes le doute est possible.

Des études notamment américaines montrent que le risque de pauvreté à l’âge adulte est fortement corrélé au fait d’être pauvre étant enfant.

En 1995, le taux de pauvreté des enfants au seuil de 50% était de 10% en France (environ au niveau de la moyenne européenne).

Les enfants des ménages de plus de 4 enfants sont plus touchés, les familles immigrés de même.

1. **Les minima sociaux et impôt négatif.**

Minima sociaux, avec principalement le revenu minimum. L’impôt négatif c’est une prestation liée à l’occupation d’un emploi.

* 1. **Les minima sociaux et la question du retour à l’emploi**

Un minima social : prestations sociales essentiellement non contributive (= il n’y a pas de contre partie de cotisation nécessaire) Elles sont versées sous condition de ressource. Leurs objectifs est d’assurés à une personne ou sa famille un revenu minimum. Cela renvoie à la logique Beveridgienne de solidarité, ces prestations sont financées par impôt.

Le principe fondateur du minima social est de garanti un revenu aux familles quelque soit la situation relativement au marché du travail.

Les minima sociaux n’enfermeraient pas les individus dans une situation de pauvreté du fait de l’effet désincitatifs sur le retour à l’emploi ?

* *Le principe d’une allocation différentielle : l’exemple du RMI.*

Royaume uni : (1795) loi de la speenhamland (« loi sur les pauvres »)

France : instauration du RMI en 1988.

Le principe de fonctionnement : le revenu d’activité (= avant transfert) revenu disponible (= après transfert) => allocation différentielle.

Dès le début de la mise en place du RMI, les jeunes de moins de 25 ans ont été exclus du dispositif. Le gouvernement ne voulait pas changer les dispositifs de l’emploi mise en place pour les jeunes à l’époque. (+ Raison d’affichage et d’économie).

Le barème dépend de la configuration familiale.

Les facteurs qui jouent dans l’évolution des bénéficiaires :

- conjoncturelle ! Il y a toujours un retard entre la conjoncture et la baisse des bénéficiaires.

- la monté de la précarité influe sur l’augmentation du nombre de Rmistes.

- l’évolution du taux de couverture de l’assurance chômage.

**b. Le principe d’une allocation différentielle : l’exemple du RMI**

*a) le débat autour des trappes.*

Gain de la reprise à l’emploi peut être faible voire nul.

Plusieurs éléments à prendre en compte pour voir ce gain :

* RMI (aides légales) et aides complémentaires comme RSA + exonérations connexes (pour la redevance etc). il existe des droits locaux aussi (cantine gratuite pour les enfants…)
* Couts inhérents a la reprise d’un emploi (couts de transport ; garde d’enfants …)
* Peut y avoir d’autres satisfactions dans la reprise du travail que le gain financier.

Certains anciens Rmistes perdent en reprennent un emploi (12%) ; d’autres n’y gagnent rien.

Ces études montrent que l’effet potentiellement désincitatifs des minima sociaux est théorique mais ne tient pas compte des autres intéressements des salariés qui ne sont pas forcément financiers.

Ceux qui ne reprennent pas un emploi sont souvent dans le cas d’obstacles financiers.

Reprendre un emploi peut aussi être un emploi court (CDD) qui va les ramener dans la même situation de démarches d’accès au RMI. Il y a aussi surement une aversion au risque (du fait d’emplois précaires donc risque de perdre son statut/ peur de ne pas savoir pour le futur).

Autres freins non financiers :

* Problèmes de formation
* De santé…

*b) Les réformes « making work pay »*

On va chercher à inciter les salaries par le biais d’incitations financières:

* *L’intéressement*: pour éviter que le RMI ou même l’allocation parent isolé (API) ne soient désincitatifs (trappe à chômage), on a mis en place l’intéressement, c'est-à-dire un cumul temporaire de l’allocation et du salaire. Dernière réforme date de 2006. par cette réforme, cumul pendant 3 mois. En plus de ca, au bout du 4eme mois, les allocataires avaient une prime de retour à l’emploi de 1000€.
* *Le CI-RSA* : contrat aidé à temps partiel (20 heures mini par semaine) pour une durée minimale de 6 mois et jusqu’à 18 mois. Et gardent droits connexes aux RMI. (donc payé au SMIC + employeur exonéré de charges sociales+ aides liées au RMI). Reste un contrat précaire malgré attractivité pour les employeurs.
* *Le RSA*: remplace le RMI, l’API depuis le 1er juin 2009. remplace aussi les mécanismes d’intéressement. Rend l’intéressement permanent.
1. **Impôt négatif et allocation universelle.**
2. **impôt négatif et prestations subordonnées à l’exercice.**

Selon le revenu d’activité on va payer des impôts ou en toucher un négatif = recevoir un revenu de l’état.

Si les revenus sont nuls (personne ne travaille) les prestations sont nulles.

1. **L’expérience des pays anglophones :**

Au début les prestations sont constantes avec le revenu d’activité jusqu’à un certain niveau de revenu ou la tendance s’inverse : on paye des impôts.

1. **L’expérience française : la prime pour l’emploi et le RSA.**

*La prime pour l’emploi* dépend du revenu individuel mais pas des ressources totales du ménage.

Au début n’augmentait le revenu que de 5%

Est liée a la déclaration fiscale donc on ne la touche que l’année suivante.

*Le RSA* : le RSA a 2 facettes : le RSA socle et RSA chapeau.

Le RSA socle correspond au RMI, c’est le revenu minimum garanti.

On veut que le revenu disponible augmente de manière linéaire avec le revenu d’activité pour inciter a la reprise d’un emploi. On veut que toute heure supplémentaire travaillée rapporte un supplément de revenu aux ménages.

Mode de calcul du RSA : R2 = R1 + (RMI taux plein – 36% du revenu d’activité) avec R1 revenu d’activité.

Le RSA rend le travail plus attractif dans la mesure où l’allocation est liée directement au montant du revenu d’activité.

1. **quels sont les effets de ce type de prestation ?**

Effets attendus : incitation au travail.

Quels effets réels ?

Les résultats ne sont pas toujours les mêmes selon les études. Bilan mitigé.

Concernant les USA, on a vu que effets non négligeables sur la reprise d’emploi. Etude menée entre 90 et 00. Concerne principalement les mères célibataires. A ce moment, va fortement augmenter le taux d’emploi, surtout chez les plus pauvres d’entre elles.

N’est pas forcément intégralement du à l’impôt négatif. L’étude dit qu’un quart de cet effet serait du à l’impôt négatif et le reste plutôt des effets de la croissance éco et d’autres réformes.

Effets pervers : une partie de la mesure profite aux employeurs via une baisse des salaires. Autrement dit les Er qui embauchent des individus ayant un revenu complété par l’impôt négatif vont proposer des salaires plus faibles pour ces individus la. = trappe à bas salaires.

1. **l’allocation universelle, une utopie ?**

Idée que tout citoyen ait le droit a cette allocation, de manière forfaitaire et individuelle.

**CHAPITRE 2 : INEGALITES ET REDISTRIBUTION**

Qu’est ce que sont les inégalités = disparités existant entre personnes, pouvant être de différentes nature : de revenus, de patrimoine, de niveau de vie, d’accès a l’emploi, de propriété du K…

Phénomène multidimensionnel, dont les dimensions ont des liens entre elles, notamment entre inégalité éco/monétaires et inégalité scolaires.

Ici on va surtout s’intéresser aux inégalités monétaires.

Question des inégalités renvoie par ailleurs a la question de redistribution. => Quelle justification a la redistribution ? Problèmes d’équité, verticale et horizontale, oui ou non, dans quelle mesure ? Existe-t-il des inégalités justes ?

Quels instruments pour redistribuer ? Quel rôle de la PS ici ?

**Section 1 : les inégalités, concepts, mesures et constats.**

2 sources d’évaluation des revenus en France mais un seul est pertinent pour rendre compte des inégalités en France.

La première source est la comptabilité nationale. Problème, c’est agrégé (rapports de masse) donc moyenne, ne permet pas d’étudier les différences.

Donc source pertinente = les ménages. Donc 2eme source = enquête revenus fiscaux (ERF), qui s’appelle depuis 05 « enquête revenus fiscaux et sociaux » (ERFS). Enquête réalisée au niveau des ménages (micro), c’est sur cette base qu’on va s’appuyer le plus souvent.

On va aussi mobiliser l’enquête patrimoine. Va permettre d’incorporer les revenus.

**I. Les différents concepts de revenu.**

**1. Le revenu fiscal : revenu avant distribution**

On parle de revenu fiscal car est issu de la redistribution primaire des revenus. Correspond aux revenus d’activité, comprend revenus d’activité, de remplacement et de patrimoine.

Il est net (tel que déclaré au fisc), donc on a enlevé les cotisations et la CGS et CRDS.

Les revenus d’activité ne sont pas forcément des revenus d’activité au sens propre mais restent liés à l’activité.

Certains revenus du patrimoine sont exonérés d’impôts, comme les PEL, livret A…

1. **Le revenu disponible : après redistribution**

Est issu de la redistribution secondaire des revenus.

Pour le calculer, on prend le revenu fiscal, et on y ajoute toutes les prestations sociales (allocs, alloc logement, minima sociaux) et on déduit les impôts directs (sur le revenu, taxe d’habitation).

1. **Le niveau de vie : selon la taille du ménage.**

Le niveau de vie tient compte de la taille du ménage.

C’est le revenu dispo/ nombre d’UC, pour tenir compte des éco d’échelle et des personnes à charge dans le ménage.

1. **Mesurer les inégalités, quels indicateurs ?**
2. **Rapport inter-fractiles.**
3. **définitions des fractiles : déciles, centiles, quintiles.**

Déciles partages la population totale en 10 segments de taille égale. Le seuil des bas revenus va correspondre à la limite des premiers déciles (10% des ménages les plus pauvres).

1. **rapport inter-déciles : indicateurs d’inégalités.**

D1 revenu le plus riche du 1er décile, D2 du 2eme décile etc => D9/D1 = rapport entre le salaire au dessus duquel se trouvent les 10% des salariés les mieux payés et le salaire en dessous duquel se trouvent les 10% les moins bien payés.

Il met en évidence les écarts de salaire/de niveau de vie etc entre les 10% des personnes les plus aisées et les 10% les moins aisés.

D5/D1 donne un écart entre les moins aisés et la médiane et D9/D5 celui entre les plus aisés et la médiane pour savoir si les écarts se trouvent plus au dessous ou au dessus de la médiane.

1. **avantages et limites de leur utilisation.**

Image synthétique, rapide des inégalités de revenus.

Problème, ce sont des rapports de seuil : ne dit rien sur ce qui se passe dans les déciles, la dispersion à l’intérieure peut être forte ce qui rend utile l’introduction des centiles par exemple.

On peut même aller plus loin avec les millimes.

On peut étudier la moyenne de chaque segment.

Autre limite. Imaginons que tous les revenus augmentent de 10%, le rapport reste stable. Donc les inégalités a priori restent stables. Or dans l’absolu, l’augmentation ne représente pas la même chose si on est en bas ou en haut de l’échelle.

1. **Courbes de Lorenz et indice de Gini.**
2. **La courbe de Lorenz.**

En abscisse on a les ménages classés en parts égales et en ordonnée la part cumulée des revenus.

1. **Le coefficient de Gini.**

C’est une mesure synthétique du degré d’inégalité de la redistribution des revenus dans une société donnée.

Cet indice varie de 0 à 1.

0 = égalité parfaite. => Tout le monde a le même revenu. 1= inégalité parfaite. => Une personne a tout le revenu, les autres n’ont rien.

Correspond à un rapport des airs du graphique de Lorenz.

1. **Inégalités en statistique, inégalités en dynamique.**

Regard micro.

* 1. Mobilité dans la distribution.

On s’intéresse à la distribution des salaires et revenus.

On va regarder la persistance de la pauvreté => quels sont les ménages qui restent pauvres ? Quelle qtt ?

Question de la mobilité dans l’échelle des salaires/ des revenus. => Quels sont les individus qui changent de déciles = quelle mobilité dans la distribution des revenus ?

* 1. Revenu courant, revenu permanent.

Revenu permanent = moyenne des revenus tout au long de la vie.

Quel est celui privilégié par les individus ?

Selon enquêtes d’opinion, tolérance aux inégalités dépend bcp de la trajectoire (passée ou anticipée) des individus. Dans certains pays, on peut accepter un accroissement des inégalités si on anticipe que ca va déboucher sur une hausse du niveau de vie général.

1. **Les inégalités monétaires : quels constats ?**

On va utiliser les données de l’INSEE, d’autres chiffres plus critiques existent aussi (observatoire des inégalités, réseau d’alerte sur les inégalités… qui prennent en compte d’autres éléments que le revenu comme l’accès à l’emploi… cet indicateur s’appelle le BIP40)

Principaux constats :

* Baisse des inégalités monétaires sur le XXe, aussi bien dans les revenus fiscaux que les niveaux de vie. Aujourd’hui, les inégalités de salaires, revenus et patrimoine sont plus faibles qu’au début du XXe.
* Différence importantes entre les pays, notamment USA ou hausse de ces inégalités depuis 70’s malgré baisse début XXe. Une part imptte de cette baisse des inégalités a eu lieu pendant la 2GM et pdt l’entre 2 guerres. Puis pause dans les années duis pause dans les années d’après guerre (voire hausse) et puis forte réduction depuis 70’s. Cette réduction s’est ensuite poursuivie lentement dans 80’s. Depuis stabilisation ou légère augmentation selon les pays.
* Dans la plupart des pays, reprise des inégalités sur la dernière décennie. Seule la France baisse ou stagnation.

Par contre au niveau du 9eme décile, les inégalités sont en hausse en France aussi. Cette hausse des très hauts revenus va avoir tendance à faire que les inégalités repartent légèrement à la hausse en France aussi ces dernières années (reste sans commune mesure avec USA).

1. **Les inégalités de salaires.**

Quelle part des salaires dans le niveau de vie ?

Selon le niveau de vie, la part des salaires n’occupe pas la même place.

Les salaires et allocs chômages repr en moyenne 64% du revenu dispo en moyenne sur l’ensemble des français. Mais si on regarde pour ceux qui sont dans le 1er décile des niveaux de vie, ce chiffre n’est que de 37%. En dessous de la médiane 70% et D9 59% (autres revenus que les revenus salariés).

2 sources pcples en France concernant les salaires : enquête emploi (auprès des ménages) et DADS (déclaration admi des donnés sociales, obligatoires pour les E).

1. problème de données.

Que met-on dans l’appellation salaire ?

Selon DADS, on a le salaire net de cotisations sociales salariales et de CSG et CRDS puisque prélevées à la source, on y ajoute les primes, l’intéressement (celui non versé sur les plans épargne), et les avantages en nature. Ne prend pas en compte participation et stock option.

Quel salaire on prend ?

Annuel, mensuel, horaire ?

Salaire horaire ne distingue pas temps partiel/temps complet. => dépend de la question qu’on se pose.

1. le constat aujourd’hui.

On regarde les salaires mensuels, par tête, à temps complet.

D1 = 1087 ; D9=3165.

Ecarts salariaux plus importants chez les hommes que chez les femmes. => Parce qu‘il y a bcp moins de femme dans le haut des échelles de salaire, donc différence moins importante.

D9 /D1 = 2,9 donc les 10% les mieux payés gagnent pratiquement 3X ce que gagnent les 10% les moins bien payés.

En intégrant les temps partiels et le public, D1/D9 = 9,07.

1. évolution sur la longue période en France.

Sur l’ensemble du siècle, pour les temps plein, les inégalités de salaires sont assez stables mais avec des fluctuations => hausse de la fin de la GM au début 70’s, et depuis la fin des 70’S, baisse.

Ces inégalités sont fortement corrélées avec le rapport salaire mini/salaire moyen. Quand ce rapport augmente, baisse des inégalités de salaire.

Cette hausse des inégalités a été peu ressentie par la population du fait des fortes hausses des revenus durant les 30 glorieuses (comme tout le monde voyait son revenu augmenter, cela a été peu ressenti).

Inversement depuis les 80’s, baisse des inégalités mais hausse du ressenti d’inégalité. En effet, contexte bcp plus morose raison de ce ressenti.

1. Les deux pôles de la distribution.

Travailleurs a bas salaires ont des salaires égaux ou inferieur aux 2/3 du salaire médian.

Très bas salaire au 1/3 du salaire médian.

Evolution des bas salaires dépend bcp de l’évolution du salaire mini.

En bas de la hiérarchie, évolution dpd dc bcp des décisions publiques.

70’s hausse du salaire mini faible => contribue a la hausse des inégalités par le bas de la hiérarchie salariale.

Renversement fin 70’s avec introduction du SMIC, salaire mini a augmenté plus vite que le salaire moyen.

21% des moins de 25 ans sont concernés par les bas salaires (8% sur l’âge moyen).

Pour les hauts salaires, dynamiques de salaires bcp plus fortes que d’autres.

Salaire moyen des très hauts salaires vaut 8,5X le salaire médian.

Les 0,01% les mieux payés ont vu leur salaire augmenter de 70% entre 898 et 2006, soit 34000e par an ;

Pour ce qui est de la mobilité salariale (passage d’un décile à l’autre), calcul compliqué.

Etude de l’INSEE diminution de la mobilité salariale depuis 70’s.

e) comparaison internationale sur LT.

A peu près partout baisse inégalités hm/fm en termes de salaires.

Hausse des inégalités au sein des CSP.

1. **Les inégalités de revenu et de niveau de vie.**
2. source et données.

RFS donne des prestations sociales réelles => meilleure prise en compte des revenus financiers.

Enquête patrimoine => n’est pas annuelle. Environ tous les 6 ans.

1. quelle évolution des inégalités de revenu.

PIKETTY

Diminution a LT des inégalités de revenu et notamment des revenus avant redistribution.

La part des 10% des plus riches dans les revenus passe de 45% avant la 1GM a 32% après les 90’s. Cause : crises ont fait s’effondrer les très hauts revenus du K. ne se sont pas reconstitué depuis du fait des mesures de PS (impôt progressif, sur les successions, sur la fortune…).

N’ont pas pour autant disparu => dispersés.

La baisse a vraiment lieu a la fin des années 70.

Rattrapage assez important grâce au passage du SMIC au SMIG

Sur 10 ans, observation différente : entre 98 et 08, le niveau de vie moyen des 10% les plus pauvres a progressé de 13,7% alors que celui des 10% les plus riches de 27,3%. L’écart relatif entre ces 2 catégories a donc augmenté.

Donc sur les 10 dernières années tendances a une hausse des inégalités de revenus alors que les inégalités de salaires sont stables.

Donc d’où vient cette hausse ?

Question des très hauts revenus : on observe qu’il y a non seulement une augmentation plus importante des plus hautes revenus que pour les revenus médians mais en plus on a un accroissement du nombre de personnes riches.

* + augmentation des inégalités par le haut.

Pour calculer les revenus du patrimoine on se base sur les déclarations des impôts sur le revenu.

Mais un grand nombre des revenus du patrimoine sont prélevés à la source donc ne sont pas pris en comte dans les études des déclarations fiscales.

En plus de ca, nombreuses fraudes.

Autre exception : les propriétaires qui louent leur logement payent des impôts sur leurs rentes mais pas ceux qui occupent leur logement => ne sont pas comptés dans les revenus du patrimoine.

Donc restent mal mesurés, surtout les plus hauts.

Revenus du patrimoine sont touchés par seulement 40% de la population donc plus forte concentration par rapport aux revenus du travail.

10% des ménages détiennent près de la moitié du stock des patrimoines.

Les ¾ des revenus du patrimoine sont détenus par le dernier décile.

Depuis la seconde partie des années 80, revenus du patrimoine ont tendance à augmenter donc va jouer dans le sens de la hausse des inégalités.

**Comparaison internationale**

Le pays le moins inégalitaire en termes de revenu c’est le Danemark ? PUIS SUEDE 5COEF DE Gini proche de 0,23) alors que les plus inégalitaires sont les pays anglo-saxons et Espagne/Portugal.

La France en termes d’inégalités de revenus a une position intermédiaire, inferieure à la moyenne OCDE ; reste un des seuls pays ou les inégalités diminuent alors qu’elles augmentent dans les autres pays entre 85 et 05.

Les inégalités de patrimoine :

Elles sont bcp plus importantes que les inégalités de revenu.

Le rapport D9/D5 est compris entre 3 et 4 concernant le patrimoine alors qu’il est proche de 1,8 pour ce qui est du revenu.

50% des plus pauvres détiennent 9% du patrimoine.

Patrimoine dépend de l’âge et de la position dans le cycle de vie.

Pour calculer le rapport inter décile on va donc étudier ce rapport au sein d’une même génération, afin d’effacer les effets de l’âge.

Au niveau de l’OCDE, ces dernières années tendances à la hausse des inégalités du fait de la hausse des revenus des plus riches. La France a tendance à prendre le pas sur les autres même si elle reste loin derrière les USA.

**Facteurs des inégalités de marché** :

Ce sont les inégalités avant redistribution.

Concernant les inégalités de salaire on va différencier les facteurs potentiels des facteurs réels.

Facteurs potentiels :

* *effets de structure* : quand on regarde l’évo des inégalités sur 10 ans, il faut distinguer ce qui est vraiment du à la dynamique des salaires de ce qui est imputable aux effets de structures = changements dans la composition de la popu. Ainsi, si on a de moins en moins de problème d’accès pour les femmes aux postes le plus élevé on va avoir une baisse de la ségrégation hommes/femmes ; c.à.d. que les changements dans la structure jouent sur les inégalités.
* *facteur économique ou facteur de marché*: il y en à 3 :

Le jeu de l’offre et de la demande aux différents niveaux de qualification, cela peut jouer sur les inégalités in fine. L’immigration va agir sur l’offre de travail (émane des travailleurs), et les sorties du système de formation. Plus les formations sont longues plus cela va agir sur l’offre de travail. Du côté de la demande il va y avoir des facteurs qui vont jouer sur les inégalités de salaires, en particulier les effets sectoriels. La tertiarisation est synonyme de création d’emploi ce qui va avoir un impact sur la demande de travail.

Le progrès technique, au début considéré comme biaisé en défaveur des moins qualifié. Mais aujourd’hui biaisé en faveur du travail qualifié. Cela joue aussi sur l’offre et la demande de travail. => Parce que joue sur les salaires.

Il y a aussi ce qu’on appelle la globalisation ou la mondialisation qui a un impact sur l’offre et la demande de travail. Il y a une concurrence accrue du personnel industrialisé. Il y a une moindre création d’emploi dans les activités intensives en main d’œuvre moins qualifié. S’explique par le dvp du commerce international.

* *Les facteurs institutionnels* : qui ne relèvent pas du jeu de l’offre et de la demande. Par exemple, le salaire minimum, les normes sociales. Le taux de syndicalisation aussi (même si faible en France).

SMIC entre 68 et 83 a augmenté de 90% alors que le salaire moyen n’a augmenté que de 53%. Donc a permis de diminuer les inégalités.

En France SMIC = 60% du salaire moyen alors que USA, salaire minimum de 7,25$ de l’heure (9€ le SMIC en France) et ne représente que 31% du salaire moyen.

Quels sont les facteurs effectivement à l’œuvre ?

Ce n’est pas facile d’expliquer, certaines études vont mettre en avant certains facteurs économiques, d’autre des facteurs plus institutionnels.

En France on n’a pas assisté aux mêmes évolutions qu’aux EU des études tentent d’expliquer tel ou tel évolution dans tel ou tel pays.

Aux EU, les études qui insistent sur les facteurs économiques de désindustrialisation, on parle de plus de polarisation de l’emploi c.à.d. à la fois plus d’emploi peu qualifié et plus d’emploi très qualifié que ce soit dans les services ou dans l’industrie.

Les normes sociales n’auraient pas évolué ?

Goux et Morin qui explique pourquoi l’évolution des inégalités de salaires est comme cela en France ?

Il ya une baisse de la demande d’emploi des travailleurs non qualifiés (80’s/90’s). La dynamique dans le tertiaire est moins importante en France qu’aux EU ; le smic a potentiellement pu avoir comme conséquence d’augmenter le chômage. Souvent on évoque le rôle des nouvelles technologies qui expliquent les différences de dynamique.

Cette b aisse des emplois continue dans les années 90. On a une baisse de DW non qualifié, alors même que le processus de désindustrialisation s’est stabilisé.

Se serait le développement des NTIC qui se ferait au détriment du travail non qualifié.

**Facteurs d’inégalités de revenus du patrimoine :**

On pt penser que le partage de la VA entre salaires et profit a joué sur les revenus du patrimoine. En ft dépend de si on parle en termes bruts ou nets.

En net : on a plutôt une stabilité de la VA sur le TLT. Donc n’explique pas la baisse des inégalités de revenu du patrimoine. Hausse des revenus du patrimoine financier, et notamment envol des dividendes (+5% entre 74 et 2000).

Troisième type de facteurs qui explique les inégalités ceux sont la hausse des taux d’intérêts, année 80 et 90, il ya eu une augmentation des taux d’intérêt. Il y a une augmentation des revenus du patrimoine = effet de la désinflation cpttive qui a fait augmenter TI.

**Un autre facteur l’évolution de la composition des ménages.**

Dans les décennies récentes, augmentes des familles monoparentales. La question dans quelles mesures la redistribution peut elle limiter (contre carrées) les inégalités beaucoup de divorces => ménages monoparentaux donc modif des revenus des ménages.

Parallèlement, polarisation des ménages par activité : on plus de ménages ou les 2 membres du couples travaillent et bcp plus ou aucun ne travaillent : moins de couples ou un seul travail.

Dans les ménages composés d’un couple il y a une augmentation de la part des couples, dont les deux membres sont en emploi, et une augmentation dans la part des deux sans emplois. En 82 > 55% des couples étaient en emploi, 90’s > 62% et parallèlement ont a une augmentation des couples où les deux personnes sont sans emplois (on est passé de 3 a 5% entre 82 et 00)

Impact sur les inégalités => on regarde les revenus du travail donc les ménages ou les 2 travaillent auront des revenus > à ceux où personne ne travaille.

**Section 2 : La redistribution.**

Consiste en une modif de la répartition primaire des revenus. Va modifier la répartition des recherches par le biais du système socio-fiscal = ensemble des prélèvements et prestations sociales.

On va ainsi avoir le revenu dispo brut.

Différents niveaux existent dans la redistribution :

* Prélèvements directs sur le revenu et transferts sociaux en espèce
* Niveau de vie des ménages bénéficie d’autres formes de transferts, notamment en nature. Ce st les services gratuits/quasi gratuits dont bénéficient les ménages. Même si ce n’est pas leur objectif premier : services de santé, éducation, logement. Leur objectif premier est d’assurer une certaine égalité d’accès aux services publics.

Va en émerger un nouveau concept de revenu : revenu primaire + prestations sociales en espèces – impôts directs + transferts en natures = revenu ajusté.

Prélèvements indirects : TVA, TIPP… tout ce qui se fait sur la conso.

Autre concept de revenu : revenu ajusté – prélèvements indirects = revenu final.

La théorie de la justice

Comment dire que telle forme de redistribution est souhaitable ou non ?

Théorie de la justice sociale est un ensemble de principe qui va régir la répartition équitable des droits et des devoirs dans l’ensemble de la société, elles vont se concentrer sur les institutions sociales plutôt que sur les comportements individuels, autrement dit les justices sociales permettent de savoir si une situation est juste ou non.

On va avoir soit une approche normative : les théories de justice

 Soit une approche positive : la tolérance aux inégalités.

On a des inégalités justes et injustes =>degré de tolérance dans une société => on s’appuie sur des enquêtes. Tolérance aux inégalités forte aux USA par exemple.

* + - 1. **Les instruments de la redistribution**
1. **instruments agissants sur le marché du travail (SMIC).**

SMIG indexé sur les prix, alors que le SMIC est indexé sur le salaire base ouvrier et sur les prix, et les coups de pouce ; autrement dit quand l’inflation dépasse 2% on revalorise le SMIC

Il y a eu des changements dans l’évolution relative du salaire minimum sur le salarie moyen. Le salaire de base est plus dynamique que les prix, il est passé de 35% en 69, à 53% en 85.

C’est un salaire horaire plancher, ce n’est pas une garantie en terme de salaire mensuel

Les effets redistributifs du salaire minimum ?

Salaire minimum effet redistributif sur le partage de la VA ? Non ce n’est pas le cas

Smic source de redistribution ? Smic rend plus dynamique les bas salaires, mais cela peut être contre carré sur l’effet négatif sur l’emploi. = création de chômage sur les non qualifiés (sujet a de nbx débats).

On ne peut pas affirmer que le SMIC a un effet sur la hausse du chômage globale, mais certainement sur celui des non qualifiés.

Par ailleurs, un smic dynamique va souvent s’accompagner d’un aplatissement des carrières salariales.

1. **Les prélèvements obligatoires**

C’est un indicateur fiscal qui s’impose quand on veut comparer les différents pays quant aux pressions fiscales et a la redistribution

Pb : bcp d’éléments différents dans cet indicateur, pas forcément les mêmes selon les pays.

Ex : en France, va prendre en compte les dépenses de santé et de protection sociale en gl, alors que dans d’autres pas certaines de ces dépenses passent par un financement privé ou d’E comme aux USA.

2. la fiscalité

3- Assurances sociales (prestations contributives et revenus de remplacement)

4- Prestations redistributives (universelle ou assistancielles)

**Progressivité et redistributivité des prélèvements :**

* Impôts directs et indirects
* Impôts proportionnels /progressifs/régressifs : on va regarder comment cet impôt évolue avec le revenu. Il se peut aussi que l’impôt n’évolue pas en fonction du revenu = forfaitaire. Quand l’impôt est proportionnel, il représente un pourcentage du revenu quelque soit le revenu (ex de la CSG) ; s’il augmente avec le revenu, il est progressif et vice versa. Les cotisations sociales en générales sont cpdt plafonnées : qd on a atteint le plafond, si on voit son salaire augmenter, les cotisations n’augmentent plus.
* La redistributivité dépend du degré de progressivité et de l’assiette d’imposition. Un impôt très progressif (ex sur le revenu) pt finalement avoir une redistributivité limitée car l’assiette est limitée. Inversement, un impôt qui est faiblement progressif peut avoir une redistributivité intéressante si l’assiette d’imposition est large.

**Impôt sur le revenu : l’exemple français (IRPP)**

Depuis 2007, avec la réforme, on a réduit le nombre de tranches, et depuis 2007 il en existe donc 5.

Jusqu’à 5852 € par an : taux d’imposition nul

De 5852 à11673 : 5,5%

De 11673 à 25926 : 14%

De 25195 à 69505 : 30 %

Ensuite 40%

On applique à chaque tranche son taux marginal d’imposition.

Quand on rapporte le montant total payé, on obtient un taux moyen.

Cet impôt est donc décomposé en tranches, chacune d’entre elle ayant un taux marginal progressif, et au final le taux moyen est lui aussi progressif

Question du quotient familiale : on va tenir compte de la famille, et notamment pour les aider.

Ce principe a été mis en place pour que les familles soient équitablement traitées : deux ménages qui ont le même niveau de vie avant impôt doivent avoir le même niveau de vie après impôt. On divise le revenu par le nombre de parts avant d’appliquer les taux d’imposition. Un adulte = une part, un enfant = ½ part.

Taux d’imposition moyen va donc être le même pour des ménages ayant le même revenu avant redistribution, quelque soit la taille du ménage.

* + sorte d’équité horizontale des familles sans enfants vers les familles avec enfants.

Ce principe est critiqué pour les familles aisées qui pourraient payer plus impôts.

Limites de la redistributivité de l’IRPP :

* Finalement, au niveau global (de la nation), la part de l’IRPP dans l’ensemble des prélèvements obligatoires est relativement faible. En effet en 2008 l’impôt sur le revenu repr moins de 10% de l’ensemble des recettes fiscales. Et dans ce chiffre est inclus la CSG. L’IRPP repr 2,6% du PIB, alors que l’ensemble des prélèvements obl c’est 42% du PIB. En comparaison, au Danemark l’impôt sur le revenu rep à peu près 46% des recettes fiscales. Moyenne OCDE : 27%. L’ensemble des prélèvements obligatoires étant de 34,8% par contre.

 Donc redistributivité limitée puisque très petite part des prélèvements obligatoires.

Ces chiffres ont baissé depuis 2001 (11,5%,) alors que la part de la CSG a augmenté.

Pourquoi ?

Parce que l’assiette d’imposition de l’IRPP est limitée. En effet, la France compte environ 33 millions de contribuables, et sur ce nombre, seuls 16 millions payent l’impôt sur le revenu. Soit seulement la moitié des revenus. Ce chiffre est en baisse : en 81, 65% de foyers imposables, aujourd’hui moins de 50%.

En plu des individus ne gagnant pas assez pour y être soumis, on a toutes les exonération/réductions d’impôts, dues par exemple à certains placements, qui jouent sur ce chiffre. Ex : pratiques de déduction des intérêts d’emploi pour payer les résidences principales. C’est aussi le cas des emplois d’aide à domicile.

De plus, nombreux revenus du patrimoine échappent aux cotisations progressives : soit à cause des exonérations, ou des évasions fiscales, ou du fait que c’est prélevé à la source.

* A cause des réformes fiscales mises en place depuis 15 ans : on été dans le sens d’une moindre progressivité de l’IRPP.

Pourquoi ?

D’abord a cause de l’évolution du taux marginal d’imposition de la tranche la plus élevée, aujourd’hui de 40%, mais en 86, de 65%. Cette tendance s’est vérifié dans l’ensemble des pays de l’OCDE, et notamment les pays anglo-saxons : ex USA : -11 points, Allemagne, -5 points, et même aux pays bas, -20%.

Ensuite réformes mise en place qui profitent principalement aux hauts-revenus. Notamment, le fait de la réforme de 2007, consistant à réduire le nombre de tranches, réintroduction des abattements de 20% dans les tranches… profitant au final surtout aux plus aisés.

Ex : célibataire à 1400€ par moins a économisé 80€ sur l’année ; pour celui à 3000€, presque 1000€ sur l’année.

Enfin, depuis 2007, bouclier fiscal : plafonne le montant des prélèvements. Mis en place dans l’idée que les plus riches payaient trop d’impôt. Donc l’ensemble des prélèvements (IRPP + CSG + impôt sur la fortune + impôts locaux sur l’habitation principale) ne doit pas constituer plus de 50% des revenus des individus. Représente des sommes importantes pour les revenus très élevés.

Résultat de ces réformes : en 20 ans, ce que rapporte l’IRPP a été divisé par 2 proportionnellement à l’évolution de la richesse nationale.

**L’apport de la CSG :**

A la base c’est un impôt proportionnel (taux pareil pour tout le monde) mais varie en fonction du TYPE de revenu.

= 7,5% pour les revenus d’activité (salariés ou indépendants)

= 6,6 % pour les pensions de retraite/invalidité

= 6,2% pour allocations chômages/maladie/maternité

= 8,2% pour les revenus du patrimoine et les placements.

L’assiette de prélèvement est très large (tout le monde la paye) donc les montants générés par cet impôts sont bien plus importants que ceux générés par l’IRPP.

Cet impôt reste peu redistributive, car pensée pour financer des prestations sociales mais l’est quand même un petit peu, puisque les revenus de remplacement sont moins taxés que les revenus d’activité.

L’effet redistributif de l’ISF est presque nul, et c’est le cas aussi des droits de mutation (lors d’héritages). Dans 70% des successions on ne paye pas d’impôt puisque les héritages sont trop faibles.

**Quelle progressivité des prélèvements obligatoires en France ?**

Cf. PICKETTY.

Le système fiscal français est faiblement progressif jusqu’au niveau des classes moyennes, mais il devient franchement régressif concernant les 5% les plus riches. Et surtout pour les 1% les plus riches.

1. **Les prestations assurantielles.**

But de couvrir les risques, notamment en cas de perte de revenu, et fournir des revenus de remplacement en cas d’interruption des revenus du travail.

Mais ces prestations peuvent de fait être redistributives.

1. la redistribution verticale des prestations assurantielles :

A priori les prestations assurantielles, si on respecte les principes d’assurance classiques et privées, ne seraient pas redistributive verticalement, puisque l’assurance privée vise la neutralité actuarielle (lorsque la cotisation payée et la prestation reçue sont parfaitement corrélées au risque représenté par l’individu).

Mais a partir du moment où cette neutralité n’est pas respectée, potentiellement il peut y avoir de la redistrib entre les assurés sociaux.

Ainsi, si la prime payée n’est pas fonction du risque que l’in a mais fonction du revenu, et si elle est indépendante du risque, dans ce cas la on a une redistribution verticale. C’est donc le cas des prestations sociales qui sont corrélées au revenu. A moins que le risque soit lui même corrélé au revenu (à priori pas le cas).

Pour la majeure partie de la popu, on a une légère productivité dans la redistribution.

Enjeu est d’analyser dans chaque cas d’assurance sociale quels sont les effets redistributifs.

Les assurances sociales doivent elles toutes être redistributives ?

Pour de nombreux éco, la fonction PS doit être séparée de la fonction redistribution, sinon l’opacité du système fait qu’on ne sait pas qui paye pour qui.

D’autres pensent le contraire : la distinction n’est pas facile à faire et peu souhaitable. En effet, quand on mélange les 2, la redistribution est plus indolore : l’opacité a du bon, les gens ne savent pas dans quelles mesures ils y gagnent, dans quelles mesures ils y perdent.

Alors que si on sait exactement qui paye pour qui, alors les bénefs sont un peu à la merci du bon vouloir de ceux qui payent pour eux.

1. **Les prestations redistributives et « en nature » (services publics).**
2. **Prestations assistancielles, prestations universelles.**

Les prestations d’assistance sont sous conditions de ressources donc versées si le niveau de ressources est insuffisant pour vivre décemment.

Les prestations universelles sont forfaitaires, et ne dépendent pas du revenu.

Mieux perçues car ne dépendent pas de revenu donc paraissent plus légitimes.

1. **Prestation en nature via les services publics.**

= en nature, gratuit, comme les soins à l’hôpital.

En général, services d’éducation, logements sociaux,

Pour évaluer le revenu disponible, on va évaluer la valeur de ces services.

* + - 1. **Quelle redistribution dans l’OCDE ?**
1. **les déterminants institutionnels de la redistribution : les différents régimes de Welfare.**

Andersen distingue 3 modèles :

*Régime libéral* : la priorité est donné a la répartition éco des revenus (du marché = répartition primaire) et l’idée est d’essayer de favoriser les taux d’emploi pour qu’il y ait une redistrib la plus équitable possible.

La répartition sociale va être résiduelle : très peu d’assurance sociale, les risques sont couverts par des assurances privées.

*Régime socio-démocrate* : revenus élevés et répartition équitable.

Toute fois la répartition sociale joue tout de même un rôle fort, avec des prestations généreuses.

*Régime corporatiste-conservateur* : on a des prestations sociales liées au travail. Sécu financé par cotisation uniquement. Les droits des travailleurs sont étendus aux familles (ayants droits).

La France a des traits particuliers : tendances corporatistes conservateur malgré quelques différences. La redistrib et les inégalités se situent à un niveau intermédiaire.

1. **L’ampleur et les formes de la redistribution : constats empiriques.**
2. la France

En pourcentage du revenu dispo brut avant impôts, les salaires pour l’ensemble des ménages représentent 60%. Les revenus du patrimoine = 11%. Les revenus de remplacement = 25%. Et les prestations redistributives (monétaires uniquement) = 5%.

Pour les 3 premiers déciles : salaires 40% ; patrimoine 5% ; 33% remplacement et redistribution = 20%

Les transferts en nature participent à près des 2/3 des réductions des inégalités.

Les transferts monétaires pour leur part ne réduisent les inégalités qu’à 32%.

Les prélèvements directs participent aussi à la réduction à hauteur de 17,5%.

L’impact des impôts indirects est négatif : ce sont les personnes les plus modestes qui payent d’avantage, c’est donc un impôt dégressif.

1. comparaison internationale.

En 2003, dans les pays scandinaves (Suède, Danemark), grâce aux transferts, le taux de pauvreté baisse de plus de 60%. N’est que de 30% au RU, et moins de 15% en Italie.

**LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE.**

Il est difficile d’avoir des dynamiques de recette aussi importantes que la dynamique des dépenses surtout en période de ralentissement éco, où les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

La hausse des recettes par le biais des impôts est très impopulaire et peut être contreproductive en termes de consommation et donc de croissance.

Quelle est la nature des prélèvements effectués et leur niveau ?

Qu’st ce qui diffère entre les pays ? Recours aux cotisations VS recours aux impôts.

Il existe un débat récurent : ce mode de financement (par cotisation) est il le meilleur ? Est-ce que ce mode de financement à des effets négatifs sur l’emploi ? Dans quelles mesures faudrait-il basculer vers d’autres types de financement ?

Comme les cotisations sociales ne sont pas perçues par les agents, les salariés ne sont pas forcément au fait de ce qu’ils coutent aux entreprises, donc la hausse des cotisations peut passer inaperçue pour les agents, ce qui a pour effet que le gouvernement limite moins les hausses de cotisation. Reste un débat, est il plus indolore d’augmenter les cotisations sociales que les impôts ?

Ce système repose fortement sur les partenaires sociaux qui négocient les taux de cotisation, alors que les systèmes fondés sur l’impôt sont plus étatiques. C’est donc une manière d’étatiser le système de PS.

**Section1 : Dépenses, recettes, déficits.**

* 1. **Le champ de la protection sociale.**
		1. **Une vue d’ensemble.**

Correspond à toute intervention d’org privé ou pbq destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques, ou de certains besoins pour les ménages et les particuliers, à condition qu’elles n’aient pas de contreparties et ne relèvent pas de dispositions personnelles.

(Champ retenu notamment par Eurostat).

Donc toutes les assurances sociales, même privées entrent dans la PS, en revanche, les assurances privées individuelles, relevant du choix individuel, et couvrant un risque individuel, ne fait pas partie de la PS ; la différence vient du fait que les assurances sociales ne visent pas la neutralité actuarielle, alors que les assurances privées elles la visent.

Les mutuelles complémentaires santés, elles entrent dans le champ puisque passent par un système de mutualisation du risque, tout comme les organismes de complémentaires (retraites et prévoyance d’E).

Les prestations en nature et sous forme de services publics gratuits ou quasi gratuits rentrent également dans le champ de la PS (hôpitaux publics).

* + 1. **L’application à la France.**
1. Les régimes de PS.

*Régimes d’assurance sociale* :

* + Régime général de sécu
	+ Les régimes spéciaux (notamment en ce qui concerne les retraites)

*Régime de la mutualité, des retraites complémentaires et de la prévoyance.*

*Régime d’employeur*. Ce régime n’est pas imposé par la loi contrairement aux deux premiers. Renvoient à des accords collectifs et à des accords d’E. Ce sont donc les partenaires sociaux qui vont négocier ces régimes.

*Les régimes d’intervention sociale des Pw Pbq.* = toutes les actions de solidarité en faveur des populations ciblées = prestations d’assistance.

*Régime d’intervention sociale des institutions sans but lucratif en faveur des ménages*. Là aussi ce sont des actions de solidarité, mais menées par des organismes privés sans but lucratif. En général, ces associations sont en partie financées par l’état.

1. Le champ du public.

Le 4eme régime entre totalement dans ce champ, ainsi qu’une partie du 5eme (et du 3eme => la prof est pas sure).

Il y a différents types d’organisme dans ce champ : c’est ce qui constitue les APU de la compta nationalité.

* L’état et les ODAC (organismes divers d’admi centrale = universités, Pole emploi, Fond national d’aide au logement) est un premier type d’org publique.
* Autre org : les APUL (au niveau local).
* Les organismes de sécurité sociale, y compris les régimes complémentaires obl de retraite (AGIRC et ARCO)
	1. **Les dépenses de la PS.**
		1. **Le cas de la France.**
1. L’évolution de la dépense globale de structure.

Entre 60 et 90, la part des prestations sociales est passée de 14,5 à 26,4 %

C’est une augmentation sensible, et depuis 90, l’augmentation continue d’augmenter, mais on a 2 phases différentes :

* Entre 90 et 93, croissance rapide de certaines dépenses, et notamment maladie, et celles liées aux interventions sociales publiques (avec l’instauration du RMI), parallèlement à un ralentissement du PIB.
* Ralentissement de 93 à 99.
* Entre 00 et 04, hausse des dépenses, mais de tous types (maladie, chômage, vieillesse). La encore avec un léger ralentissement du PIB.

Suit la tendance de l’UE, mais reste légèrement supérieur.

A la mise en place de la PS après la 2GM, les prestations familiales constituaient la moitié des dépenses de PS. Progressivement, la vieillesse est devenu un poste de + en + important, et déjà en 60, ce poste était passé avant la famille, tout comme la santé.

Aujourd’hui la part de la famille a beaucoup baissé, avec une hausse parallèle des dépenses liées au chômage, qui étaient quasi nulles à la mise en place du système.

1. La dépense sociale, première dépense publique.

La dépense sociale est la première dépense française en 2005 : presque 56% de l’ensemble des dépenses de l’ensemble des administrations publiques.

* + 1. **Quelques éléments de comparaison UE.**

La structure des dépenses varie d’un pay à l’autre.

La structure démo des pays et le chômage ont des implications sur les postes de dépense.

Ex : vieillesse premier partout mais après va varier.

* 1. **Le mode de financement et le rpobleme de l’équilibre financier.**
		1. **Le rôle dominant des cotisations sociales.**
1. Le poids de l’histoire.

Plusieurs facteurs :

* + Volonté de rassembler la classe ouvrière en la faisant participer à la démocratie sociale.
	+ Volonté que le système de PS ne soit pas contraint par le budget de l’état.
	+ Les prestations sociales sont perçues comme du salaire différé/indirect. On a bien en tête une logique d’assurance = des prestations dans une logique contributive.